

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

---

**28 AOÛT 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 9 juillet – Foire Saint-Luc : conventions parking, organisation...- Butte féodale : maîtrise d'œuvre des travaux – Servitudes de passage : Cour Varon et Impasse de la Gare – Voirie 2019-2020 : signature des marchés et désignation des réalisations 2019- PLUi et RLPi de Granville Terre et Mer – Courrier association des propriétaires du Lotissement rue des Chardonnerets – Sdeau 50 : adhésion du SIAEP de Brécey - Informations diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 SEPTEMBRE 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 28 août, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BIDOT Jacky, BLONDEL Marc, BRINDJONC Liliane, CANU Michel, CHAIGNON Sonia , CLAIRAUX Roger, DE PAËPE Philippe, FOLLAIN Denis ,GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, LEBEAU Caroline, LECANU Martine, LECOMTE Sébastien, LECONTE Guy, LECUIROT Jean-Yves, LEGALLAIS Etienne, LEROYER Denis, MARTY Pierre, NICOLLE Guy, PLANTEGENEST Didier, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, VIMOND Gérard et VIMOND Luc.

Etaient absents excusés : DUPONT Pierre (procuration à M. GERMAIN Michel), FOSSEY Chantal (procuration à Mme LECANU Martine), HEBERT Bernard (procuration à M. NICOLLE) HERGAULT Corinne (procuration à M. ROMUALD Michel), LE METAYER Adélaïde (procuration à M. CANU), LEGOGUELIN Françoise, LETELLIER Joseph (procuration à M. CLAIRAUX), TROCHUT Marie-Christine.

Etaient absents : BRUYERE Thomas, FORSTER Florence, HUREL Thierry, LECAUDEY Denis, MAISONNEUVE Anne, NIOBEY Stéphane.

Mme Sonia CHAIGNON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le conseil approuve le compte rendu en date du 9 juillet 2019.

M. BIDOT demande que le paragraphe sur le fleurissement soit modifié car la communauté de communes n'est pas en charge du fleurissement du bourg. M. BATAILLE précise qu'il n'a pas parlé de la commune. Il s'agissait uniquement du fleurissement et de l'entretien extérieur de la maison médicale.

**D20191001. FOIRE SAINT-LUC : CONVENTIONS PARKING**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la Foire Saint-Luc, il est nécessaire comme tous les ans, de louer des terrains à proximité de la Lande permettant le stationnement des véhicules près du champ de foire.

Il informe le Conseil que cette année, la location porterait sur les parcelles appartenant à MM TURGOT Dominique, DUMONT Christophe et DUMONT Jean-Christophe.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

---

Par ailleurs il informe le conseil que le GAEC PACARY de Ver exploitant de la parcelle sise à VER cadastrée section C numéro 325, acceptent à titre gratuit une servitude de passage d'environ 8 m de large sur la dite parcelle afin de permettre l'accès des véhicules sur le parking 19.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la superficie des terrains, il est décidé de louer les dites parcelles comme suit :

-parcelles sises à Gavray cadastrée section D numéros 50 (parking 1), 110 et 112 (parking 2) appartenant à M. TURGOT au prix de 2 000 €.

- parcelles sises à VER cadastrées section C numéros 286, 287, 288, (parking 27) 324 et 335 (parking 19), numéro 327 (parking 17) appartenant à MM. DUMONT Christophe et Jean-Christophe au prix global de 1 000 €.

Ces terrains seront assurés auprès de la compagnie Allianz de Gavray et feront l'objet d'une convention entre les personnes précitées et la commune pour une mise à disposition de l'ensemble de ces parcelles du mercredi 16 au mardi 22 octobre inclus.

Le conseil autorise M. le Maire à signer les dites conventions ainsi qu'à mandater les sommes dues aux propriétaires.

**FOIRE SAINT-LUC : ORGANISATION**

M. LECUIROT présente un compte rendu de la commission foire Saint-Luc qui s'est réunie en vue de l'organisation de la foire Saint-Luc.

Il serait souhaitable que les postes soient doublés afin d'associer le maximum de personnes.

Les rôles de chacun sont ainsi définis.

**PCO** : les permanences seront assurées tout au long de la foire par MM BATAILLE, CANU, MARTY et Mme JACQUET.

**Tour accueil** : Les permanences seront assurées par :

Mmes BELLENGER, RIGAUX : Vendredi, Samedi, Dimanche de 7h00 à 13h00

Mme SABINE-PACARY et M. DE PAËPE : Vendredi et Samedi de 13h à 16 h

Mme SABINE PACARY et M. LECOMTE : Dimanche de 13h à 16h

Mme RIGAUX et M. CLAIRAUX : Vendredi, Samedi, Dimanche de 16h à 19 h

**Repas des officiels** : Mme BRINDJONC et M. FOLLAIN. D'autres élus disponibles pourront les assister pour la mise en place et le service.

**Foire aux chevaux** : MM CLAIRAUX GERMAIN HEBERT et Mme LEGALLAIS

**Foire à la volaille** : Mmes SABINE-PACARY et ROIGNANT

**Foire à la citrouille** : MM BATAILLE CANU et DE PAËPE sont volontaires pour le montage du stand. Mmes BRINDJONC et CHAIGNON assureront les permanences pendant la foire.

**Renfort Mairie le soir** : Mmes CHAIGNON et LAMY

**Circulation et parkings** : M. LETELLIER. Des personnes supplémentaires volontaires seront désignées lors du conseil d'octobre

**Vaisselle PCO** : M. HEBERT

**Pointages des allées le matin** : MM BATAILLE, FOLLAIN, LECOMTE (samedi et dimanche) Mme LAMY. D'autres personnes volontaires seront désignées lors du conseil d'octobre

**Commission sécurité le Jeudi** : MM LECUIROT et POTIER

**Mise en place du plan sécurité** : M. LECUIROT une personne supplémentaire devra être désignée lors du conseil d'octobre.

**D20191002. BUTTE FÉODALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

Le Maire rappelle que par délibération D20190811 en date du 25 juin dernier, un dossier de demande de subvention au titre des fonds de prévention des risques naturels majeurs a été déposé auprès des services de l'Etat pour le financement des travaux au niveau de la Butte Féodale. Le dossier n'ayant

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

---

pas pris en compte les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre, il convient alors de le compléter.

M. le Maire présente alors au conseil un détail estimatif total des travaux y compris la maîtrise d'œuvre s'élevant ainsi à 170 600 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des membres présents :

-autorise le Maire à compléter la demande de subvention au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

-autorise le Maire à engager les travaux présents dans l'estimatif.

**D20191003. BUTTE FÉODALE. MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX**

Le Maire présente au Conseil un devis du cabinet Géolithe pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de protection contre les éboulements rocheux de la butte féodale.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis de 16 350 € HT du bureau d'études Géolithe et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**D20191004 : SERVITUDE DE PASSAGE COUR VARON**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Office Notarial de Gavray sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la domaine privé communal de la commune déléguée de Gavray (parcelle AD n°245). Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles AD 268 et 275.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune associée de Gavray AD 245 au profit des parcelles AD268 et 275 et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**D20191005 : SERVITUDE DE PASSAGE IMPASSE ANCIENNE GARE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que Mme BEAUQUESNE sollicite la commune afin de constituer une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la domaine privé communal de la commune déléguée de Gavray (parcelle AD n°13). Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles AD 12 et 15 qui a une sortie dangereuse avec un manque de visibilité sur la voie publique de la rue du Bois Taney.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune associée de Gavray AD 13 au profit des parcelles AD 12 et 15 et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**D20191006. PROGRAMME VOIRIE 2019-2020. SIGNATURE MARCHÉ.**

M. DE PAEPE rapporteur de la commission voirie précise les résultats de la consultation faite au niveau des travaux de voirie. Après ouverture et analyse des plis; il en ressort que l'entreprise EUROVIA a été classée première au vue de son offre de prix, seul critère de jugement des offres.

L'entreprise la mieux disante est l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 179 458.10 € TTC réparti de la façon suivante :

Commune associée du Mesnil-Rogues :

- L'Archerie : 13 595.45 € TTC
- Le Hameau de la Ville : 10 164.89 € TTC

Commune associée de Sourdeval-les-Bois :

- Rue Planquette du midi : 38 156.71 € TTC

Commune associée du Mesnil-Amand :

- La Doitie : 9 243. 48 € TTC
- La Lasserie : 11 222.93 € TTC

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

---

Commune associée de Gavray

- Rue de la Planche : 9 747.24 € TTC
- Rue du Maupas : 10 580.32 € TTC
- La Lande Martin : 30 859.08 € TTC
- Les Grandes Ventes : 5 562.72 € TTC
- Impasse Poterel : 40 325.35 € TTC
- 

Après en avoir délibéré le Conseil accepte l'offre de prix d'EUROVIA et autorise le Maire à signer le marché à bons de commande avec cette entreprise pour un montant de 200 000 € HT.

La durée est fixée à deux ans à la date de notification du marché avec un montant annuel maximum de 120 000 € TTC.

Compte tenu des impératifs financiers de l'année 2019, le conseil municipal décide de réaliser en 2019 les travaux de voirie suivant :

- L'Archerie et la rue des Villages sur la commune associée du Mesnil-Rogues
- La rue Planquette du Midi sur la commune associée de Sourdeval Les Bois
- La Lasserie sur la commune associée du Mesnil-Amand
- La rue de la Planche et la rue du Maupas sur la commune associée de Gavray

Soit un montant total de 93 030.26 € TTC.

Le Conseil est informé que les travaux de la rue Planquette du Midi sont subventionnés à hauteur de 12 926 € au titre des amendes de Police.

Par ailleurs le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention au titre de la DETR concernant les travaux de voirie dans le bourg de Sourdeval les Bois.

**PLUi et RLPi DE GRANVILLE TERRE ET MER**

Le Maire informe le Conseil que la commune de Gavray sur Sienne a la possibilité d'être associée et consultée tout au long de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Règlement Local de Publicité Intercommunal de la communauté de communes Granville Terre et Mer. Après en avoir délibéré le Conseil décide de ne pas être associé à la démarche.

**D20191007. COURRIER ASSOCIATION PROPRIETAIRES LOTISSEMENT DES CHARDONNERETS.**

M. le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de l'association syndicale des propriétaires résidence Saint-André qui sollicite le conseil municipal pour que la commune accepte la rétrocession de l'ensemble des réseaux du lotissement de la rue des Chardonnerets

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte le principe de la rétrocession des réseaux souples, d'eau potable, d'assainissement et de voirie à condition d'avoir les plans de recollement de tous les réseaux et un diagnostic complet des réseaux eau potable et assainissement (passage caméra, test étanchéité, test compactage et test à la fumée).

**D20191008. ADHÉSION AU SDeau50 du SIAEP de BRECEY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (Sdeau50)

Vu la délibération 2019/10 du comité syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019, décidant :

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

---

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du Sdeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey.

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical de Sdeau50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du Sdeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du Sdeau50 sur cette demande adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du Sdeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Brécey au Sdeau50,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au Sdeau50.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**D20191009. PROPOSITION MUTUALISATION INGENIEUR ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente un courrier du président de Coutances Mer et Bocage qui propose la mutualisation d'un ingénieur assainissement sur le même modèle que l'ADS.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le principe d'adhésion à ce service mutualisé.

M. BIDOT n'ayant pas pris part au vote de cette décision

- **Lettre de la Sous-Préfecture :**

M. le Maire informe le Conseil d'un courrier préfectoral en date du 12 août 2019 confirme que la compétence assainissement ne sera pas transférée à la communauté de communes ; par contre il nous informe que la compétence « eau » sera automatiquement transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté de communes.

- **Demande de l'Amiale Laïque :**

L'association souhaite ouvrir une section pétanque et souhaiterait la création de deux terrains de pétanque.

Il faut réfléchir sur l'endroit car au niveau du carrefour des randonneurs il y a le problème du terrain inondable.

Le maire fait part d'un projet d'association qui souhaite créer un terrain où se pratiquerait des activités sportives pour les jeunes de 15-16 ans.

Mme RIGAUX fait part de nombreuses demandes récoltées par l'Office de Tourisme au sujet du manque des aires de jeux pour les enfants.

M. BIDOT évoque les zones supra communautaires sur le territoire de la CMB. Il demande aux conseillers de réfléchir à la recherche de terrains sur notre territoire.

Il évoque également la mise en place d'une politique de l'habitat sur le territoire de la CMB et informe le conseil qu'il rencontre prochainement les services de l'Agence Régionale de Santé pour la mise en place d'un projet local de la santé.

M. LECOMTE demande comment sera organisé le repas des anciens. Le conseil décide de maintenir le repas dans chaque commune historique dans les mêmes conditions que dans le passé.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019, 20 heures.

Cette séance de conseil municipal en date du 3 septembre 2019 contient 9 délibérations numérotées D20191001 à D20191009.